



VACANCES
SPÉCIAL
NOUVEL
EMBAUCHÉ

90 € LA SEMAINE
EN PENSION COMPLÈTE
POUR UNE PERSONNE

180 € POUR UN COUPLE



Participation
supplémentaire
du CASI de 100 €
après votre séjour
CCGPF

Participation
supplémentaire
du CASI de 30 €
pour une personne ou
de 60 € pour un couple
après votre séjour
CCGPF

Règlement sur présentation de la facture acquittée du CCGPF
au nom du demandeur et au retour de votre séjour.

Demande de participation "Jeunes cheminots" ou "Nouvel(le) embauché(e)"

Demandeur :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél. : Port :

Courriel :

Numéro CP :

Participation demandée : "Jeunes cheminots" - "Nouvel(le) embauché(e)"

Participations non cumulable sur un même séjour.

Pièces justificatives à fournir :

- Facture acquittée du CCGPF comportant les mentions "Jeunes cheminots" ou "Nouvel(le) embauché(e)".
- Dernier bulletin de paie.
- Un RIB pour le remboursement.

Tout dossier incomplet adressé au siège social sera refusé.

Date limite d'acceptation des dossiers : le 1^{er} février de l'année suivante, (date de réception au siège social du CASI DIJON).

Case à cocher

Dans le cadre du RGPD (Règlement Général de la Protection des Données 2016/679 UE), j'autorise le CASI DIJON à conserver et utiliser mes données personnelles mentionnées dans ce document pour le traitement du dossier.

À

Signature :

Le

Espace réservé CASI :

Le dossier est complet

Date + tampon de l'espace CASI :